



2023-05-26

**SECOURISME – NIVEAU INTERMÉDIAIRE (16H)**

**Programme et gestion de la qualité de l'Académie Saint-Bernard**

**Conformément à la norme CSA Z1210-17**

## Table des matières

<b>1</b>	<b><u>AVANTS-PROPOS</u></b>	<b>4</b>
1.1	AVIS JURIDIQUE CONCERNANT L'APPLICATION DE LA NORME CSA-Z1210-17	5
1.2	DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ	5
1.3	DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	5
1.4	SERVICE DE MISE À JOUR DU PROGRAMME DE GESTION DE LA QUALITÉ	6
1.5	PRÉFACE	6
1.6	GÉNÉRALITÉS	7
1.7	EXCLUSIONS	7
<b>2</b>	<b><u>OUVRAGES DE RÉFÉRENCES</u></b>	<b>8</b>
<b>3</b>	<b><u>DÉFINITIONS</u></b>	<b>9</b>
<b>4</b>	<b><u>PROGRAMME DE FORMATION</u></b>	<b>10</b>
4.1	CONCEPTION DE LA FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL	10
4.2	ENVIRONNEMENT DE FORMATION	11
4.3	ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE	12
4.4	DURÉE DE LA FORMATION	13
4.4.1	DÉMONSTRATION PRATIQUE DES APTITUDES	14
4.5	PUBLIC CIBLE	15
<b>5</b>	<b><u>SECOURISTE – MILIEU DE TRAVAIL (NIVEAU INTERMÉDIAIRE)</u></b>	<b>16</b>
<b>6</b>	<b><u>RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR</u></b>	<b>17</b>
6.1	GÉNÉRALITÉS DE LA FORMATION SECOURISTE – MILIEU DE TRAVAIL INTERMÉDIAIRE	18
6.1.1	NIVEAUX DE COMPÉTENCE	18
6.2	TABLEAU DES COMPÉTENCES « SECOURISME – NIVEAU INTERMÉDIAIRE (16H) » INTERMÉDIAIRE	19
<b>7</b>	<b><u>PROGRAMME DE FORMATION ET GESTION DE LA QUALITÉ</u></b>	<b>20</b>
7.1	RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS DE L'ACADÉMIE SAINT-BERNARD	20
7.2	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ACADÉMIE SAINT-BERNARD	21
7.3	CONDUITE ET SURVEILLANCE	22
7.4	GESTION DES REGISTRES DU PROGRAMME DE FORMATION EN SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL	23
7.5	ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA QUALITÉ ET DU PROGRAMME DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL	24

<b>7.6</b>	<b>ÉVALUATION DE L'ACADÉMIE SAINT-BERNARD</b>	<b>25</b>
<b>7.7</b>	<b>QUALIFICATIONS DE L'INSTRUCTEUR</b>	<b>26</b>
7.7.1	GÉNÉRALITÉS DES QUALIFICATIONS DE L'INSTRUCTEUR	26
7.7.2	CONNAISSANCE SPÉCIALISÉE	27
7.7.3	APTITUDES EN PRESTATION DE FORMATION	28
7.7.4	ÉDUCATION PERMANENTE	29
7.7.5	DOCUMENTS SUR LES QUALIFICATIONS DE L'INSTRUCTEUR	29
7.7.6	ÉVALUATION DES INSTRUCTEURS	30
<b>7.8</b>	<b>ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL</b>	<b>31</b>
<b>7.9</b>	<b>REVUE DES OUTILS ET TECHNIQUES D'ÉVALUATION</b>	<b>31</b>
<b>7.10</b>	<b>DÉLIVRANCE DE CERTIFICATS</b>	<b>32</b>
<b>8</b>	<b>OUTIL DE VÉRIFICATION</b>	<b>33</b>
<b>8.1</b>	<b>TABLEAU D'AIDE À LA VÉRIFICATION</b>	<b>34</b>

## 1 AVANTS-PROPOS

Nous sommes heureux de présenter le programme et la gestion de la qualité de l'Académie Saint-Bernard, axés spécifiquement sur notre formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) ». Ce document vise à mettre en évidence notre engagement envers l'excellence dans la prestation de formations en secourisme en milieu professionnel.

À l'Académie Saint-Bernard, nous reconnaissons l'importance vitale de former des secouristes compétents et préparés pour intervenir efficacement en cas d'urgence sur leur lieu de travail. Notre programme de formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » a été soigneusement élaboré pour répondre aux besoins spécifiques des travailleurs et des environnements professionnels.

Ce document met en évidence notre approche méthodique pour assurer la qualité et la conformité de notre programme de formation en secourisme. Nous nous sommes engagés à respecter les normes de la norme CSA Z1210-17, garantissant ainsi que notre formation soit conçue et dispensée selon les critères rigoureux établis par cette norme reconnue.

De plus, nous attachons une grande importance à la satisfaction des participants et à l'évaluation continue de notre programme de formation. Nous cherchons constamment à améliorer notre approche pédagogique, à tenir compte des retours d'expérience et à intégrer les meilleures pratiques dans notre processus d'enseignement.

Nous tenons également à souligner que notre programme de formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » reconnaît la diversité des environnements professionnels et offre une formation pouvant répondre aux besoins spécifiques de chaque secteur ou industrie. Nous comprenons que certains domaines peuvent avoir des exigences particulières en matière de secourisme, et nous nous efforçons de fournir une formation complète répondant aux contextes spécifiques de chaque milieu.

Enfin, nous tenons à remercier nos formateurs dévoués et notre équipe pédagogique qualifiée, qui sont essentiels pour assurer la qualité et l'efficacité de notre programme de formation. Leur expertise et leur passion pour le secourisme contribuent à former des secouristes compétents et prêts à faire face aux situations d'urgence.

Nous sommes fiers de présenter ce programme et cette gestion de la qualité, et nous restons déterminés à fournir une formation de haut niveau en secourisme en milieu de travail. Nous espérons que ce document permettra aux participants et aux parties prenantes de mieux comprendre notre engagement envers l'excellence et de faire de l'Académie Saint-Bernard leur partenaire privilégié en matière de formations en secourisme en milieu professionnel.

Cordialement,

Alexandre Grenier

Directeur de l'Académie Saint-Bernard

### 1.1 AVIS JURIDIQUE CONCERNANT L'APPLICATION DE LA NORME CSA-ZI210-17

L'Académie Saint-Bernard a élaboré sa formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » selon les normes et exigences en vigueur établies par l'Association canadienne de normalisation (qui exerce ses activités sous le nom de « Groupe CSA »). L'Académie Saint-Bernard n'a donc jamais été mis à l'essai, ni évaluer ni vérifier directement ou indirectement le contenu de son « Programme de gestion de la qualité ». Le rôle de l'Académie Saint-Bernard est de s'assurer qu'elle rencontre l'ensemble des normes dictées par le « Groupe CSA » afin de délivrer une formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » qui rencontre toutes les exigences émises par cette Association canadienne de normalisation.

### 1.2 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

En aucun cas, l'Académie Saint-Bernard et toutes les personnes associées à elle ne pourront être tenues responsables, de quelque manière que ce soit, pour tout dommage, blessure, perte ou dépense, qu'ils soient directs, indirects ou accessoires, y compris les dommages spéciaux ou consécutifs, ou toute perte ou altération de données, résultant de l'utilisation des services, des installations, des activités ou de toute autre participation à l'Académie Saint-Bernard.

Ces exclusions de responsabilité s'étendent à toutes les situations, y compris les blessures physiques, les pertes financières, les dépenses imprévues, les préjudices spéciaux, les préjudices consécutifs, les pertes de revenus, les pertes de clients, les pertes économiques, les pertes liées à des contrats ou à des délits civils, y compris la négligence, et ce, même si l'Académie Saint-Bernard avait été informée de la possibilité de tels dommages.

En acceptant de participer aux services offerts par l'Académie Saint-Bernard, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté cette décharge de responsabilité, renonçant ainsi à tout droit de réclamation contre l'Académie Saint-Bernard et ses affiliés pour tous les dommages susmentionnés.

### 1.3 DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toutes les marques de commerce mentionnées dans ce document sont la propriété exclusive de l'Académie Saint-Bernard. Les marques de commerce sont des symboles, des logos ou des noms utilisés pour identifier et représenter une entreprise ou une organisation. Elles sont protégées par les lois sur les droits d'auteur, qui assurent la protection des créations originales.

L'Académie Saint-Bernard est également propriétaire de toutes les inventions et secrets commerciaux mentionnés dans ce document. Les inventions sont des créations nouvelles et utiles, tandis que les secrets commerciaux sont des informations confidentielles et précieuses utilisées dans le cadre d'une activité commerciale. Ces inventions et secrets commerciaux peuvent être protégés par des brevets ou des demandes de brevet, qui sont des droits légaux accordés pour protéger une invention.

Toute utilisation, modification, copie ou divulgation non autorisée du présent document est strictement interdite. Une telle utilisation, modification, copie ou divulgation non autorisée constitue une violation des droits de propriété intellectuelle de l'Académie Saint-Bernard. En conséquence, l'Académie ou toute autre partie concernée peut exercer ses droits légaux pour faire cesser cette violation et obtenir des compensations pour les dommages subis.

Dans la mesure permise par la loi, l'Académie Saint-Bernard conserve tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au présent document. Cela comprend, sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les brevets et les secrets commerciaux. Ces droits permettent à l'Académie de contrôler l'utilisation, la reproduction et la protection de ce document, ainsi que de préserver ses intérêts.

En acceptant ce document, vous reconnaissez et acceptez les droits de propriété intellectuelle de l'Académie Saint-Bernard et vous vous engagez à respecter les restrictions et les limitations mentionnées dans ce texte.

#### 1.4 SERVICE DE MISE À JOUR DU PROGRAMME DE GESTION DE LA QUALITÉ

Le service de notification proposé par l'Académie Saint-Bernard a pour but d'informer les personnes intéressées des mises à jour apportées au document spécifique relatif à la formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) ».

Pour s'inscrire à ce service, veuillez communiquer avec l'Académie Saint-Bernard par courriel à l'adresse suivante : [info@academiesb.com](mailto:info@academiesb.com). Le courriel est une forme de communication électronique utilisée pour envoyer des messages et des informations. L'adresse mentionnée est celle à laquelle il faut envoyer le courriel afin d'exprimer son intérêt pour le service de notification.

En utilisant cette adresse de courriel, les personnes intéressées peuvent envoyer un message à l'Académie Saint-Bernard pour indiquer leur souhait d'être tenues informées des mises à jour du document sur la formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) ». Les mises à jour peuvent comprendre des informations importantes, des changements ou des améliorations apportés au contenu du document.

En envoyant un courriel à l'adresse spécifiée, les personnes intéressées peuvent exprimer leur désir de rester informées et de recevoir des notifications concernant les mises à jour du document. Une fois inscrits, ils peuvent s'attendre à recevoir des notifications par courriel lorsqu'il y a des changements ou des mises à jour relatives au document en question.

En acceptant de s'inscrire à ce service de notification, vous reconnaissez et acceptez que l'Académie Saint-Bernard utilisera l'adresse de courriel fournie pour vous envoyer des notifications de mises à jour. Vous comprenez également que l'Académie Saint-Bernard ne peut garantir la livraison ou la réception des courriels et décline toute responsabilité en cas de non-réception ou de retard dans la réception de ces notifications.

L'inscription à ce service de notification est gratuite et peut être annulée à tout moment en envoyant un courriel à l'adresse spécifiée, en indiquant votre désir de vous désabonner.

En envoyant votre demande d'inscription à l'adresse de courriel indiquée, vous confirmez votre consentement à recevoir les notifications de mise à jour concernant le document relatif à la formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) ».

#### 1.5 PRÉFACE

Dans le présent document exposant notre programme et notre gestion de la qualité de la formation « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » il convient de souligner que l'utilisation de la forme masculine englobe



également la forme féminine. De plus, l'emploi du singulier n'exclut en aucun cas le pluriel (et réciproquement) lorsque le contexte le permet.

## 1.6 GÉNÉRALITÉS

Le présent document expose le descriptif du programme de formation proposé par l'Académie Saint-Bernard pour le cours de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) ». Ce programme est élaboré en conformité avec les exigences minimales du programme de formation en secourisme en milieu de travail définies par la norme CSA Z1210-17.

La norme CSA Z1210-17 représente un ensemble de règles et de directives qui précisent les exigences spécifiques en matière de formation en secourisme en milieu de travail. Ces normes ont été établies afin d'assurer que les programmes de formation en secourisme répondent à des critères de conception, de développement et de compétences spécifiques.

Le document mentionne explicitement que le programme de formation de l'Académie Saint-Bernard est en conformité avec les normes CSA Z1210-17. Cela signifie que lors de la conception, du développement, du suivi et de la mise à jour de leur programme de formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) », l'Académie se conforme aux directives énoncées dans la norme afin de garantir la qualité et la conformité de leur programme.

L'objectif principal de ce document est de démontrer que l'Académie Saint-Bernard respecte les normes CSA Z1210-17 dans tous les aspects de la conception et de la mise en œuvre de leur programme de formation en secourisme en milieu de travail. Ce faisant, il est assuré aux participants et aux parties prenantes que la formation dispensée par l'Académie est conforme aux normes reconnues et aux meilleures pratiques en matière de secourisme en milieu de travail.

Le document décrit en détail le programme de formation en « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » de l'Académie Saint-Bernard, qui est établi en respectant les exigences minimales définies par la norme CSA Z1210-17. L'accent est mis sur l'importance de se conformer à ces normes afin d'assurer la qualité et la conformité de la formation dispensée par l'Académie.

## 1.7 EXCLUSIONS

Il est essentiel de prendre en considération les points suivants concernant la formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » conforme à la norme CSA Z1210-17. Certains sujets spécifiques ne sont pas inclus dans cette formation :

a) Formation en secourisme en milieu de travail pour les membres du public : Il convient de noter que la formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » ne concerne pas les individus qui ne sont pas employés dans un environnement professionnel. Elle est spécifiquement conçue pour les travailleurs afin de les préparer à réagir aux situations d'urgence et à prodiguer les premiers soins sur leur lieu de travail.

b) Formation d'instructeur de secourisme en milieu de travail : Il est précisé que la formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » ne comprend pas le programme de formation destiné à devenir un instructeur certifié

pour dispenser cette formation spécifique. La formation d'instructeur de secourisme en milieu de travail peut exiger des compétences et des connaissances supplémentaires spécifiques à l'enseignement de ce programme particulier.

c) Exigences particulières pour les programmes et les cours de secourisme dans des domaines spécialisés : Cette formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » ne couvre pas les besoins spécifiques de certains secteurs ou industries particuliers, tels que le secteur maritime, l'industrie minière, le transport, les piscines, les autobus scolaires, etc. Ces domaines peuvent être soumis à des réglementations spécifiques et peuvent nécessiter des formations adaptées à leurs exigences particulières.

Des exigences réglementaires supplémentaires propres à une industrie spécifique peuvent être en vigueur. Il est donc possible que certaines industries aient des réglementations spécifiques en matière de secourisme en milieu de travail qui dépassent les exigences de la norme CSA Z1210-17. Dans de tels cas, il sera nécessaire de respecter ces exigences réglementaires spécifiques à l'industrie en plus des éléments couverts par la norme.

Les sujets qui ne sont pas inclus dans la formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » selon la norme CSA Z1210-17, tels que la formation pour les membres du public, la formation d'instructeur de secourisme en milieu de travail et les exigences particulières pour les programmes de secourisme dans des domaines spécialisés. Il met également en évidence la possibilité d'exigences réglementaires supplémentaires propres à une industrie spécifique.

## 2 OUVRAGES DE RÉFÉRENCES

Les publications mentionnées dans ce document comprennent des rapports, des normes et des lignes directrices qui traitent de la formation en secourisme en milieu de travail, de la formation en santé et sécurité au travail, des trousseaux de premiers soins en milieu de travail, ainsi que des recommandations en matière de premiers soins et de réanimation. Ces publications sont des références importantes pour l'Académie Saint-Bernard dans le développement de ses programmes de formation et dans l'assurance de la qualité de ses pratiques en matière de secourisme en milieu de travail.

Groupe CSA :

- WA 02-15: Rapport de l'atelier des parties prenantes sur une proposition de norme nationale sur les compétences et la formation en premiers soins en milieu de travail : Ce rapport est le résultat d'un atelier auquel ont participé différentes parties prenantes. Il aborde la proposition de norme sur les compétences et la formation en premiers soins en milieu de travail.
- Z1001-13: Formation en matière de santé et sécurité au travail : Cette norme traite de la formation en matière de santé et de sécurité au travail. Elle fournit des directives et des exigences pour la formation des travailleurs afin de prévenir les accidents, les blessures et les maladies professionnelles.
- Z1210-17: Formation en secourisme en milieu de travail – Programme et gestion de la qualité pour les organismes de formation : Il s'agit de la norme principale concernant la formation en secourisme en



milieu de travail. Elle définit les exigences pour les programmes de formation, la gestion de la qualité et les compétences requises pour les formateurs en secourisme.

- Z1220-17: Trousses de premiers soins en milieu de travail : Cette norme concerne les trousse de premiers soins utilisées en milieu de travail. Elle établit les exigences pour le contenu, la maintenance et l'accessibilité des trousse de premiers soins afin d'assurer une réponse efficace en cas d'urgence.

Autres ouvrages :

- Canadian Guidelines Consensus Task Force, Canadian Consensus Guidelines on First Aid and CPR: 2016 : Ce document est le résultat du travail d'un groupe de consensus canadien sur les lignes directrices en matière de premiers soins et de RCR (réanimation cardiorespiratoire). Il fournit des recommandations et des lignes directrices pour les pratiques de premiers soins et de RCR au Canada.
- International Liaison Committee on Resuscitation (ILCOR) : L'ILCOR est un comité de liaison international sur la réanimation. Il regroupe différentes organisations nationales et internationales impliquées dans la recherche et le développement des lignes directrices en matière de réanimation. Les recommandations de l'ILCOR sont largement reconnues et influencent les pratiques de réanimation dans le monde entier.

Ces publications sont des références importantes qui guident les pratiques et les normes de l'Académie Saint-Bernard en matière de secourisme en milieu de travail. Elles contribuent à garantir la qualité des programmes de formation et à assurer des pratiques conformes aux normes internationales et nationales en matière de secourisme et de santé et sécurité au travail.

### 3 DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'applique dans ce document:

**Certificat** : Un document individuel délivré par l'Académie Saint-Bernard à un candidat ayant réussi une séance de formation en secourisme en milieu de travail. Ce certificat atteste que le candidat a satisfait aux critères d'évaluation appropriés. Il peut être délivré sous forme électronique, papier ou de carte.

**Compétence** : Il s'agit du niveau de sensibilisation, de connaissances et/ou d'aptitudes nécessaires pour offrir des formations de secourisme en milieu de travail. Les compétences en secourisme en milieu de travail englobent la capacité à fournir des soins d'urgence aux travailleurs blessés ou malades sur le lieu de travail.

**Cours** : Il fait référence à l'ensemble du matériel et des ressources pédagogiques élaborés pour être utilisés dans le cadre d'une formation en secourisme en milieu de travail. Les cours de l'Académie Saint-Bernard comprennent, entre autres, des présentations, des manuels, des démonstrations pratiques, des exercices et des évaluations.

**Démonstration pratique des aptitudes** : Il s'agit d'une expérience pratique dans un lieu supervisé visant à préparer, former et/ou évaluer un apprenant en secourisme en milieu de travail. Cette démonstration pratique permet de préparer et de former l'apprenant afin de développer des réflexes face à des situations d'urgence potentielles.

Évaluation formative : Il s'agit d'une évaluation continue et non notée des activités qui ont lieu pendant les séances de formation en secourisme en milieu de travail. L'objectif de l'évaluation formative est d'informer l'apprenant de ses progrès et des compétences qu'il a acquises. Elle est utilisée par l'Académie Saint-Bernard pour mesurer les compétences acquises en secourisme en milieu de travail, en complément d'une évaluation finale (évaluation sommative) réalisée à la fin de la formation.

Évaluation sommative : Il s'agit d'une évaluation finale notée des compétences réalisées à la fin d'un module ou d'une séance de formation en secourisme en milieu de travail. Cette évaluation résume les réalisations et les compétences acquises par l'apprenant tout au long de la formation.

Formation : Elle englobe toutes les activités structurées visant l'acquisition, l'amélioration ou le maintien de connaissances et d'aptitudes spécifiques mesurables. Dans le contexte du secourisme en milieu de travail, la formation vise à préparer les individus à fournir des soins d'urgence aux travailleurs blessés ou malades sur le lieu de travail.

Milieu de travail : Il fait référence à tout lieu où des activités liées au travail sont effectuées. Cela peut inclure des bureaux, des usines, des chantiers de construction, des sites industriels, des commerces, etc.

Secourisme en milieu de travail : Il s'agit des soins d'urgence prodigués à un travailleur blessé ou malade sur le lieu de travail. Le secourisme en milieu de travail comprend des actions telles que la fourniture de premiers soins, la réanimation cardiorespiratoire (RCR), la gestion des blessures et des maladies professionnelles, ainsi que d'autres interventions médicales d'urgence.

Secouriste en milieu de travail : C'est un travailleur qui détient un certificat de secourisme en vigueur et qui satisfait aux exigences légales spécifiques. Le secouriste en milieu de travail est formé pour intervenir en cas d'urgence et fournir des soins aux collègues blessés ou malades sur le lieu de travail.

Travailleur : Une personne employée par une organisation ou dont les activités quotidiennes relèvent de celle-ci. Le terme "travailleur" englobe les employés, les contractuels, les bénévoles et toute personne effectuant des tâches ou des fonctions au sein d'une organisation.

Les définitions fournies dans ce document sont essentielles pour comprendre les termes utilisés dans le contexte de la formation en secourisme en milieu de travail. Elles définissent des concepts clés tels que le certificat, la compétence, le cours, la démonstration pratique des aptitudes, l'évaluation formative et sommative, la formation, le milieu de travail, le secourisme en milieu de travail, le secouriste en milieu de travail et le travailleur. Ces définitions contribuent à établir une compréhension commune et précise des concepts abordés dans le document.

## 4 PROGRAMME DE FORMATION

### 4.1 CONCEPTION DE LA FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

Il L'Académie Saint-Bernard a élaboré un programme de formation en secourisme en milieu de travail, soigneusement conçu pour favoriser un apprentissage optimal et la réussite des participants. Les éléments clés intégrés à ce programme sont les suivants :

a) Environnement de formation : Il s'agit de l'environnement dans lequel la formation en secourisme en milieu de travail est dispensée. Cet environnement est conçu pour favoriser l'apprentissage, offrant ainsi les ressources nécessaires pour mettre en pratique les compétences acquises.

b) Équipement et matériel pédagogique : Afin de garantir une formation de qualité, il est essentiel de disposer de l'équipement et du matériel pédagogique appropriés. Cela comprend des mannequins de formation, des trousseaux de premiers secours, des simulations de situations d'urgence, des supports visuels tels que des présentations ou des vidéos, ainsi que d'autres outils nécessaires à l'apprentissage théorique et pratique.

c) Durée de la formation : Ce point fait référence à la durée prévue pour la formation en secourisme en milieu de travail. La durée peut varier en fonction des objectifs du programme, de la complexité des compétences enseignées et des exigences spécifiques de l'environnement de travail.

d) Public cible : Le programme de formation en secourisme en milieu de travail est destiné à un public spécifique. Cela peut inclure les employés d'une entreprise ou d'une organisation, les gestionnaires, les superviseurs ou toute personne ayant besoin de compétences en secourisme pour intervenir en cas d'urgence dans le cadre de son travail. Le public cible peut varier en fonction du contexte et des exigences spécifiques du milieu de travail.

L'Académie Saint-Bernard a développé un programme de formation en secourisme en milieu de travail, mettant l'accent sur un environnement de formation propice à l'apprentissage, un équipement et un matériel pédagogique adaptés, une durée de formation adéquate et un public cible défini selon les besoins du milieu de travail concerné.

## 4.2 ENVIRONNEMENT DE FORMATION

L'Académie Saint-Bernard est pleinement engagée à fournir un environnement d'apprentissage en ligne sûr, confortable et accessible pour permettre aux apprenants de développer et de démontrer leurs compétences en matière de secourisme en milieu de travail. Afin d'atteindre cet objectif, nous avons établi des politiques et des procédures spécifiques pour assurer la sécurité, le confort et l'accessibilité de notre environnement de formation.

a) Politiques relatives à la sécurité :

- Confidentialité des informations : L'Académie Saint-Bernard s'engage à protéger la vie privée des apprenants. Toutes les informations personnelles et les données confidentielles des apprenants sont traitées avec la plus grande confidentialité et ne sont utilisées qu'à des fins pédagogiques.
- Sécurité des données : Nous mettons en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger les données des apprenants contre tout accès non autorisé, la perte, la divulgation ou la destruction. Nous utilisons des protocoles de sécurité en ligne tels que le chiffrement des données et des pare-feux pour garantir la sécurité des informations.
- Sensibilisation à la cybersécurité : Nous sensibilisons les apprenants aux bonnes pratiques en matière de cybersécurité, notamment l'importance de maintenir des mots de passe sécurisés, de ne pas partager d'informations sensibles en ligne et de signaler toute activité suspecte.

b) Politiques relatives au confort :

- Suggestions pour une expérience d'apprentissage en ligne confortable : L'Académie Saint-Bernard fournit des recommandations aux apprenants pour une expérience d'apprentissage en ligne

confortable, telles que prendre des pauses régulières, s'assurer d'être bien installé dans un environnement adapté à l'apprentissage, et éviter la fatigue visuelle en réglant correctement la luminosité de l'écran.

- Support technique : Nous offrons un support technique aux apprenants pour résoudre tout problème technique rencontré pendant la formation. Les apprenants peuvent contacter notre équipe d'assistance dédiée par e-mail, par téléphone ou via notre assistant interactif disponible à même la plateforme de formation pour obtenir de l'aide en cas de difficultés techniques.

c) Politiques relatives à l'accessibilité :

- Conception inclusive : L'Académie Saint-Bernard s'efforce de rendre sa plateforme de formation en ligne accessible à tous les apprenants, y compris ceux ayant des besoins spéciaux. Nous nous assurons que notre contenu est compatible avec les technologies d'assistance courantes et que les fonctionnalités d'accessibilité, telles que les options de contraste et de zoom, sont disponibles pour les apprenants qui en ont besoin.
- Sous-titres et transcription : Nous fournissons des sous-titres pour les vidéos de formation afin d'aider les apprenants malentendants ou ayant des difficultés d'audition. De plus, nous offrons des transcriptions écrites pour le contenu audio, permettant ainsi à tous les apprenants d'accéder aux informations de manière équitable.
- Flexibilité dans les évaluations : Nous prenons en compte les besoins individuels des apprenants en matière d'évaluation. Si un apprenant a des besoins spéciaux pour démontrer ses compétences,

L'Académie Saint-Bernard s'engage à fournir un environnement d'apprentissage en ligne sécurisé, confortable et accessible pour les apprenants en secourisme en milieu de travail. Nos politiques incluent la protection de la confidentialité des informations, la sécurité des données, la sensibilisation à la cybersécurité, les recommandations pour un apprentissage confortable, le support technique, la conception inclusive, les sous-titres et transcriptions pour une accessibilité équitable, ainsi que la flexibilité dans les évaluations pour répondre aux besoins spéciaux des apprenants. Ces politiques visent à garantir une expérience d'apprentissage optimale tout en maintenant la sécurité, le confort et l'accessibilité pour tous les apprenants.

### 4.3 ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

L'Académie Saint-Bernard attache une grande importance à la sécurité, à l'hygiène et à l'utilisation appropriée du matériel et de l'équipement de formation dans le cadre de notre programme de formation en ligne pour les secouristes en milieu de travail. Pour garantir des normes élevées, nous avons mis en place des politiques et des procédures spécifiques concernant le matériel et l'équipement, la prévention des infections et les méthodes de contrôle. Voici comment nous les définissons :

a) Politiques et procédures relatives au matériel et à l'équipement de formation :

- Fourniture d'un guide détaillé : Nous fournissons aux candidats un guide détaillé décrivant le matériel et l'équipement de formation nécessaires. Ce guide comprend des instructions sur la fabrication de mannequins à domicile, les caractéristiques et les exigences spécifiques du matériel, ainsi que des recommandations pour garantir la sécurité lors de l'utilisation du matériel.

- Vérification de la conformité : Avant d'utiliser leur mannequin et tout autre équipement de formation, les candidats sont tenus de s'assurer que leur fabrication et leur utilisation respectent les normes de sécurité énoncées dans le guide. Ils doivent également s'assurer que le matériel utilisé est en bon état de fonctionnement.
  - Responsabilité des candidats : Les candidats sont tenus d'assumer la responsabilité de leur propre matériel et équipement de formation. Ils doivent veiller à ce que leur mannequin et leur équipement soient entretenus régulièrement, conformément aux recommandations fournies.
- b) Politiques et procédures relatives à la prévention des infections :
- Bonnes pratiques d'hygiène : Nous encourageons activement les candidats à respecter de bonnes pratiques d'hygiène lors de l'utilisation du matériel de formation. Cela comprend le lavage régulier des mains avant et après les sessions de pratique, le nettoyage et la désinfection appropriés du matériel utilisé, ainsi que l'utilisation de gants ou d'autres équipements de protection individuelle, le cas échéant.
  - Recommandations spécifiques pour la désinfection : Nous fournissons des instructions détaillées sur les méthodes de désinfection appropriées pour le matériel de formation. Les candidats sont informés des produits de nettoyage recommandés, des procédures de nettoyage et de désinfection, ainsi que de la fréquence à laquelle ils doivent effectuer ces tâches.
  - Sensibilisation à la transmission des infections : Nous sensibilisons les candidats aux modes de transmission des infections et à l'importance de prendre des mesures de prévention appropriées. Cela comprend des informations sur le lavage des mains, la gestion des liquides corporels et des déchets, et les précautions à prendre lors de la manipulation de matériel potentiellement contaminé.
- c) Politiques et procédures relatives aux méthodes de contrôle :
- Utilisation de l'application mobile : Nous avons développé une application mobile gratuite qui permet aux candidats d'effectuer leurs sessions de pratique. L'application inclut des fonctionnalités pour suivre et renforcer la qualité des performances, en fournissant des directives et des conseils aux candidats pour améliorer leurs compétences.
  - Évaluation continue : Tout au long de la formation, nous mettons en place des mécanismes d'évaluation continue pour surveiller les progrès des candidats. Cela peut inclure des tests en ligne ou des discussions interactives pour s'assurer que les candidats maîtrisent les compétences nécessaires.

En suivant ces politiques et procédures, nous nous efforçons de garantir que les candidats de l'Académie Saint-Bernard disposent du matériel et de l'équipement adéquats, tout en maintenant un environnement sûr et hygiénique pour leurs sessions de pratique en ligne.

#### 4.4 DURÉE DE LA FORMATION

En L'Académie Saint-Bernard reconnaît l'importance d'une durée de formation adéquate pour permettre aux apprenants de comprendre et de démontrer les compétences requises dans le cadre du cours « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) ». Nous avons établi des politiques et des procédures spécifiques pour garantir que le temps alloué à la formation est suffisant pour assurer le succès des apprenants. Voici comment nous définissons ces politiques :

- a) Durée totale de la formation :



- La formation « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » dispensée par l'Académie Saint-Bernard est d'une durée totale de seize (16) heures. Cette durée est conçue pour permettre aux apprenants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour intervenir efficacement en cas d'urgence sur le lieu de travail.
- b) Segment de démonstration pratique des aptitudes :
  - Le cours comprend des segments de démonstration pratique des aptitudes totalisant une durée de sept (7) heures. Ces segments visent à offrir aux apprenants l'occasion de mettre en pratique les compétences apprises dans un environnement contrôlé. Pendant ces périodes, les apprenants sont guidés pour s'assurer qu'ils comprennent et maîtrisent les techniques de secourisme.
- c) Composante de connaissances :
  - En plus du segment de démonstration pratique, le cours comprend également une composante de connaissances. Cette partie de la formation vise à fournir aux apprenants les connaissances théoriques nécessaires pour comprendre les principes et les concepts du secourisme en milieu de travail. La durée de cette composante est de neuf (9) heures, et est conçue pour compléter et renforcer les compétences pratiques acquises.
- d) Répartition du temps :
  - L'Académie Saint-Bernard veille à ce que le temps alloué à chaque aspect de la formation soit équilibré et suffisant. Cela inclut des séquences d'apprentissage structurées, des activités interactives et des périodes dédiées à la pratique des compétences. La répartition du temps est planifiée de manière à offrir aux apprenants un apprentissage progressif et cohérent.
- e) Évaluation de la compréhension et des compétences :
  - Tout au long de la formation, des évaluations sommatives régulières sont effectuées pour mesurer la compréhension et la maîtrise des apprenants. Ces évaluations peuvent prendre la forme de questions à choix multiples ou d'autres méthodes d'évaluation adaptées. Cela nous permet de garantir que les apprenants ont acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir le cours.

En définissant ces politiques et procédures, nous nous assurons que la durée de la formation « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » de seize (16) heures offre suffisamment de temps pour permettre aux apprenants de comprendre, d'assimiler et de démontrer les compétences requises. Nous sommes engagés à fournir une formation de haute qualité qui prépare efficacement les apprenants à intervenir dans des situations d'urgence sur leur lieu de travail.

#### 4.4.1 DÉMONSTRATION PRATIQUE DES APTITUDES

La formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » offerte par l'Académie Saint-Bernard comprend un segment spécifique appelé démonstration pratique des aptitudes. Ce segment est conçu pour permettre aux apprenants de mettre en pratique les compétences pratiques nécessaires pour intervenir efficacement en cas d'urgence sur leur lieu de travail. Voici des informations détaillées concernant la durée et la définition de la démonstration pratique des aptitudes :

- a) Durée de la démonstration pratique des aptitudes :



- La durée des démonstrations pratique des aptitudes pour la formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » est fixée à sept (7) heures. Cette durée est établie en tant que durée minimale requise pour atteindre le niveau intermédiaire de compétence pratique dans le domaine du secourisme en milieu de travail.
- b) Définition de la démonstration pratique des aptitudes :
  - La démonstration pratique des aptitudes est définie comme étant l'exécution de compétences pratiques spécifiques dans un environnement supervisé. L'objectif de cette démonstration est de préparer, de former et/ou d'évaluer les apprenants sur leur capacité à mettre en pratique les compétences essentielles nécessaires pour intervenir dans des situations d'urgence sur leur lieu de travail.
- c) Exclusion de la composante de connaissances :
  - Il est important de noter que la durée des démonstrations pratique des aptitudes ne comprend pas le temps alloué à la composante de connaissances théoriques de la formation. Les démonstrations pratique se concentrent uniquement sur l'application pratique des compétences acquises, sans inclure le temps consacré à l'acquisition de connaissances théoriques.
- d) Exclusion des pauses pour les repas et les rafraîchissements :
  - La durée des démonstrations pratique des aptitudes exclut les pauses prévues pour les repas et les rafraîchissements. Ces pauses sont mises en place pour permettre aux apprenants de se reposer et de se ressourcer, mais elles ne font pas partie intégrante de la durée requise pour la démonstration pratique des aptitudes.

Les séances de démonstration pratique des aptitudes dans le cadre de la formation de « Secouriste Intermédiaire – Milieu de travail » à l'Académie Saint-Bernard totalisent sept (7) heures, représentant la durée minimale nécessaire pour atteindre un niveau intermédiaire de compétence pratique. Ces démonstrations pratique excluent le temps consacré à la composante de connaissances et ne comprend pas les pauses pour les repas et les rafraîchissements. Elles visent à évaluer et à renforcer la capacité des apprenants à mettre en pratique les compétences essentielles en matière de secourisme en milieu de travail.

#### 4.5 PUBLIC CIBLE

L'Académie Saint-Bernard attache une grande importance à définir le public cible du niveau « intermédiaire » de formation de Secouriste – Milieu de travail en fonction des compétences spécifiques requises. Cette approche permet d'aider les apprenants et les organisations à choisir le niveau de formation approprié en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs. Voici comment nous déterminons le public cible du niveau « intermédiaire » en se basant sur les compétences concernées :

- a) Compétences spécifiques du niveau « intermédiaire » :
  - Nous identifions les compétences spécifiques qui sont attendues au niveau « intermédiaire » de formation en « Secouriste Intermédiaire – Milieu de travail ». Cela peut inclure des compétences telles que l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA), l'administration de médicaments d'urgence, la gestion des blessures graves, la stabilisation des traumatismes et autres compétences

avancées en matière de secourisme. Ces compétences vont au-delà des connaissances et des compétences de base acquises lors de la formation initiale.

b) Niveau de complexité des compétences :

- Le niveau « intermédiaire » exige une compréhension plus approfondie des concepts et des procédures de secourisme en milieu de travail. Les compétences requises peuvent impliquer une prise de décision plus avancée, la capacité à évaluer rapidement les situations d'urgence, à coordonner l'aide médicale et à gérer des scénarios complexes. Le public cible du niveau « intermédiaire » est donc constitué d'apprenants qui désire acquérir des connaissances et une expérience intermédiaire dans le domaine du secourisme en milieu de travail.

En prenant en compte ces facteurs, l'Académie Saint-Bernard définit avec précision le public cible du niveau « intermédiaire » de formation de « Secouriste Intermédiaire – Milieu de travail » en fonction des compétences spécifiques requises. Cela permet aux apprenants et aux organisations de choisir le niveau de formation.

## 5 SECOURISTE – MILIEU DE TRAVAIL (NIVEAU INTERMÉDIAIRE)

La formation de niveau intermédiaire en « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » offerte par l'Académie Saint-Bernard est conçue pour fournir aux candidats les connaissances et les compétences nécessaires pour assumer le rôle crucial de secouriste en milieu de travail. Cette formation permet aux apprenants de comprendre leur responsabilité et leur rôle essentiel dans la gestion des situations d'urgence au travail. Voici les détails de ce que la formation de niveau intermédiaire comprend :

a) Connaissance du rôle et de la responsabilité du secouriste en milieu de travail :

- Les candidats qui suivent la formation de niveau intermédiaire acquièrent une compréhension approfondie du rôle et de la responsabilité du secouriste en milieu de travail. Ils apprennent les principes éthiques et légaux liés à leur rôle, ainsi que l'importance de la communication efficace et de la collaboration avec les services médicaux d'urgence (SMU) et les autres intervenants sur les lieux de travail.

b) Reconnaissance des blessures et des maladies :

- Les secouristes en milieu de travail de niveau intermédiaire sont formés pour reconnaître rapidement les signes et les symptômes des blessures et des maladies courantes qui peuvent survenir sur le lieu de travail. Ils sont en mesure d'évaluer la situation et d'identifier les dangers potentiels pour la sécurité et la santé du travailleur blessé ou malade. Cela leur permet de prendre des mesures appropriées pour assurer la sécurité et le bien-être de la personne concernée.

c) Communication avec les services médicaux d'urgence (SMU) :

- Les secouristes de niveau intermédiaire apprennent comment communiquer efficacement avec les services médicaux d'urgence (SMU) pour signaler une situation d'urgence et demander une assistance médicale. Ils comprennent l'importance de fournir des informations précises et détaillées sur l'état de la personne blessée ou malade, ainsi que sur les circonstances entourant l'incident. Cela facilite une intervention rapide et appropriée des SMU.

d) Premiers soins au travailleur blessé ou malade :

- Les secouristes en milieu de travail de niveau intermédiaire sont formés pour fournir des premiers soins immédiats et appropriés aux travailleurs blessés ou malades. Ils acquièrent des compétences avancées en matière de premiers soins, y compris l'utilisation d'un DEA (Défibrillateur Externe Automatisé), l'administration de médicaments d'urgence, le traitement des traumatismes et des blessures graves, ainsi que la gestion des problèmes de santé courants tels que les crises cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux, les réactions allergiques, etc.

La formation de niveau intermédiaire en « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » permet donc aux candidats d'élargir leur éventail de compétences en matière de premiers soins d'urgence en milieu de travail. Ils sont capables de répondre à une plus grande variété de situations d'urgence et de fournir une assistance adéquate et rapide aux travailleurs blessés ou malades. En acquérant ces compétences, les secouristes en milieu de travail de niveau intermédiaire contribuent à assurer un environnement de travail sûr et à réduire les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

## 6 RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR

Nous basons notre formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » selon la norme CSA Z1210-17 qui est une référence importante pour les premiers soins en milieu de travail au Canada. Elle fournit des lignes directrices et des recommandations pour assurer la sécurité et le bien-être des travailleurs en cas d'urgence médicale sur le lieu de travail. Cependant, il est essentiel de comprendre que la législation sur les premiers soins en milieu de travail peut varier d'une province à l'autre et d'un territoire à l'autre.

Au moment de sa publication, la norme CSA Z1210-17 reflétait les exigences et les meilleures pratiques en matière de premiers soins en milieu de travail au Canada. Cependant, il est important de noter que chaque province et territoire a ses propres règlements et lois en matière de santé et de sécurité au travail, y compris les exigences spécifiques concernant les premiers soins.

La législation sur les premiers soins en milieu de travail peut différer en ce qui concerne les certifications requises pour les secouristes, les équipements de premiers soins obligatoires, les procédures à suivre en cas d'urgence, les responsabilités des employeurs et des employés, ainsi que d'autres aspects liés à la gestion des situations d'urgence médicale.

Il incombe à l'utilisateur, qu'il s'agisse d'un employeur ou d'un responsable de la sécurité de se conformer aux exigences législatives applicables dans sa province ou son territoire. Cela signifie qu'il est de la responsabilité de chaque utilisateur de la norme CSA Z1210-17 de s'assurer qu'il respecte les lois et règlements en vigueur dans sa juridiction.

Il est recommandé de consulter les autorités compétentes en santé et sécurité au travail de votre province ou territoire pour obtenir des informations précises sur la législation en matière de premiers soins en milieu de travail. Ces organismes peuvent fournir des orientations spécifiques et des clarifications sur les exigences légales applicables dans votre région.

Bien que la norme CSA Z1210-17 soit une ressource précieuse pour les premiers soins en milieu de travail, il est primordial de comprendre et de respecter les exigences législatives propres à chaque province et territoire au Canada. Cela garantit que les pratiques de premiers soins sont conformes aux normes de sécurité et de santé en vigueur dans votre région, assurant ainsi la protection et le bien-être des travailleurs.

## 6.1 GÉNÉRALITÉS DE LA FORMATION SECOURISTE – MILIEU DE TRAVAIL INTERMÉDIAIRE

La validité du certificat de notre formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » est de trois (3) ans. Cette période de validité a été déterminée en tenant compte des meilleures pratiques et des recommandations en matière de maintien des compétences et de connaissances en secourisme conformément à la norme CSA Z1210-17.

Il est de plus en plus reconnu que la requalification périodique est essentielle pour garantir que les secouristes maintiennent leurs compétences à jour et soient prêts à réagir efficacement en cas d'urgence. Dans cette optique, l'Académie Saint-Bernard offre une formation annuelle de « Mise à niveau » gratuite à tous les détenteurs du certificat de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) ».

Cette formation de mise à niveau permet aux candidats de réviser et de consolider les connaissances et les compétences acquises lors de la formation initiale. Elle leur offre l'occasion de se familiariser avec les dernières avancées et les meilleures pratiques en matière de secourisme en milieu de travail. Grâce à cette formation de mise à niveau, les secouristes peuvent actualiser leurs compétences et se tenir au courant des nouvelles procédures et des derniers développements dans le domaine des premiers soins.

En complément de la formation de mise à niveau, l'Académie Saint-Bernard met également à la disposition de tous ses candidats une application mobile gratuite. Cette application a été spécialement conçue pour assister les secouristes lors d'une situation d'urgence réelle. Elle fournit des informations précieuses, des conseils pratiques et des rappels des procédures de premiers soins, ce qui permet aux secouristes de se sentir confiants et préparés à répondre rapidement et efficacement à des situations d'urgence vitales.

L'application mobile offre une ressource accessible à tout moment, permettant aux secouristes de rafraîchir leurs connaissances, de consulter des protocoles spécifiques et d'accéder à des outils utiles lorsqu'ils sont confrontés à une situation d'urgence. Elle contribue ainsi à maintenir la confiance et la compétence des secouristes tout au long de la période de validité de leur certificat.

La validité du certificat de notre formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » est de trois (3) ans, conformément aux pratiques recommandées conformément à la norme CSA Z1210-17. L'Académie Saint-Bernard s'engage à soutenir les secouristes en offrant une formation de mise à niveau annuelle gratuite et une application mobile pratique, garantissant ainsi que les secouristes maintiennent leurs compétences et leurs connaissances à jour pour être prêts à intervenir efficacement en cas d'urgence.

### 6.1.1 NIVEAUX DE COMPÉTENCE

Le niveau de compétence dans le cadre de notre formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » est défini en fonction des catégories suivantes :

- a) Non applicable (N) : Ce niveau indique que la compétence en question ne s'applique pas au niveau de formation concerné. Cela signifie que le secouriste en milieu de travail n'est pas tenu de maîtriser cette compétence spécifique dans le cadre de ce cours.
- b) Sensibilisation (S) : Lorsqu'un secouriste en milieu de travail réussit le cours, il est considéré comme ayant atteint le niveau de sensibilisation pour la compétence en question. Cela signifie qu'il a acquis des informations et des connaissances de base sur le sujet et qu'il est en mesure d'accéder à d'autres ressources pour approfondir ses connaissances.
- c) Connaissances (C) : Lorsqu'un secouriste en milieu de travail réussit le cours, il atteint le niveau de compétence de connaissances pour la compétence en question. Cela signifie qu'il est en mesure de reconnaître le sujet et de se rappeler les informations et les connaissances essentielles liées à cette compétence.
  - Il est important de noter que les méthodes d'évaluation sommatives utilisées sont variées et incluent des examens à choix multiples, visuels, ou une combinaison de ces types d'évaluation. Ces évaluations sommatives permettent de mesurer la compréhension et la mémorisation des connaissances par le secouriste en milieu de travail.
- d) Aptitudes (A) : Lorsqu'un secouriste en milieu de travail réussit le cours, il atteint le niveau de compétence d'aptitudes pour la compétence en question. Cela signifie qu'il est en mesure d'appliquer une procédure ou un protocole spécifique au niveau de compétence requis.
  - Il est important de noter que l'application des compétences prend différentes formes, telles que la démonstration d'une procédure au moyen de modèles, de présentations, d'entrevues ou de simulations. Ces méthodes permettent au secouriste en milieu de travail à mettre en pratique les connaissances acquises et à réagir de manière adéquate dans des situations réelles ou simulées.

Notre formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » utilise une échelle de niveaux de compétence comprenant les catégories non applicables (N), sensibilisation (S), connaissances (C) et aptitudes (A). Chaque niveau représente un degré de maîtrise différent pour les compétences spécifiques. Les méthodes d'évaluation utilisées permettent de mesurer les connaissances et les aptitudes des secouristes en milieu de travail dans chaque domaine de compétence.

## 6.2 TABLEAU DES COMPÉTENCES « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » INTERMÉDIAIRE

Notre formation de « Secourisme – Niveau intermédiaire (16h) » utilise une échelle de niveaux de compétence comprenant les catégories non applicables (N), sensibilisation (S), connaissances (C) et aptitudes (A). Chaque niveau représente un degré de maîtrise différent pour les compétences spécifiques. Les méthodes d'évaluation utilisées permettent de mesurer les connaissances et les aptitudes des secouristes en milieu de travail dans chaque domaine de compétence.



## 7 PROGRAMME DE FORMATION ET GESTION DE LA QUALITÉ

Lors de la publication de la norme CSA Z1210-17, il est important de noter que la législation concernant les premiers soins en milieu de travail peut varier d'une juridiction à l'autre au Canada. Chaque province et territoire a ses propres réglementations et exigences législatives en matière de premiers soins en milieu de travail.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur, qu'il s'agisse d'une organisation ou d'un individu, de se familiariser avec les exigences législatives applicables dans sa juridiction spécifique. Cela implique de consulter les lois, les règlements et les directives établis par les autorités compétentes, telles que les organismes de santé et de sécurité au travail ou les ministères du travail.

En raison de ces variations législatives, il est essentiel que les utilisateurs se tiennent informés des exigences en vigueur dans leur région respective. Cela garantit la conformité aux lois et règlements en matière de premiers soins en milieu de travail, ainsi que la sécurité des employés et des travailleurs.

L'Académie Saint-Bernard, en tant que fournisseur de formation en RCR et en Secourisme, fournit les connaissances et les compétences nécessaires conformément aux normes et aux meilleures pratiques établies. Cependant, il incombe à chaque utilisateur de compléter cette formation de « Secouriste – Milieu travail » en se tenant informé des exigences législatives spécifiques à leur juridiction.

Il est recommandé aux utilisateurs de consulter régulièrement les mises à jour des réglementations et de rechercher des ressources fiables pour s'assurer d'être à jour en matière de législation de premiers soins en milieu de travail. Les organismes gouvernementaux, les associations professionnelles et les organismes de santé et de sécurité au travail peuvent être d'excellentes sources d'informations pour obtenir les exigences législatives les plus récentes.

### 7.1 RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS DE L'ACADÉMIE SAINT-BERNARD

Les politiques et procédures établies par l'Académie Saint-Bernard concernant la formation en secourisme en milieu de travail ont pour but de garantir un processus rigoureux et cohérent dans l'élaboration, la mise à jour, la qualification des instructeurs et l'évaluation des étudiants. Les éléments suivants sont définis :

- a) Processus d'élaboration et de mise à jour des programmes de formation en secourisme en milieu de travail :
  - L'Académie Saint-Bernard a mis en place un processus spécifique pour l'élaboration et la mise à jour de ses programmes de formation en secourisme en milieu de travail. Ce processus comprend la collecte d'informations pertinentes, la consultation d'experts dans le domaine, l'analyse des besoins de formation, la conception du contenu du programme, et une révision régulière pour garantir que le programme reste à jour et pertinent.
- b) Méthodes pédagogiques appropriées correspondant aux compétences :
  - L'Académie Saint-Bernard a identifié et adopté des méthodes pédagogiques appropriées pour la formation en secourisme en milieu de travail. Ces méthodes pédagogiques sont sélectionnées en fonction des compétences à acquérir et peuvent inclure des présentations interactives, des



démonstrations, des exercices pratiques, des études de cas, des mises en situation, et d'autres techniques d'apprentissage efficaces pour faciliter la compréhension et l'acquisition des compétences nécessaires.

- c) Processus de qualification et de formation des instructeurs :
- Afin d'assurer la qualité de l'enseignement en matière de secourisme en milieu de travail, l'Académie a mis en place un processus de qualification et de formation des instructeurs. Ce processus comprend l'évaluation des compétences, des critères de qualification spécifiques, des formations spécialisées pour les instructeurs, des évaluations régulières de leurs performances, ainsi que des mécanismes de suivi continu pour maintenir et améliorer la qualité de l'instruction dispensée.
- d) Processus d'évaluation des étudiants :
- Pour évaluer l'efficacité de la formation et s'assurer que les étudiants acquièrent les compétences nécessaires en secourisme en milieu de travail, l'Académie Saint-Bernard a mis en place un processus d'évaluation des étudiants. Ce processus comprend des évaluations sommatives théoriques, des simulations d'urgence, des études de cas, et d'autres méthodes appropriées pour mesurer la compréhension et l'application des compétences par les étudiants.

Les politiques et procédures énoncées dans ce document s'appliquent à tous les programmes de formation en secourisme en milieu de travail dispensés par l'Académie Saint-Bernard. Elles visent à garantir la qualité, la cohérence et l'efficacité de la formation dans ce domaine.

Veillez noter que les politiques et procédures énoncées dans ce document sont fournies à titre informatif uniquement et ne constituent pas un contrat ou une garantie expresse ou implicite. L'Académie Saint-Bernard se réserve le droit de modifier, réviser ou supprimer ces politiques et procédures, en tout ou en partie, à sa seule discrétion.

## 7.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ACADÉMIE SAINT-BERNARD

Les politiques et procédures établies par l'Académie Saint-Bernard concernant sa structure organisationnelle dans le contexte de la formation en secourisme en milieu de travail comporte les éléments suivants :

- a) Détermination de la position ou du service responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre des procédures et du contenu liés à la formation en secourisme en milieu de travail :
- L'Académie Saint-Bernard a identifié une position et un service spécifique au sein de son organisation qui est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre des procédures et du contenu liés à la formation en secourisme en milieu de travail. Cette entité est également responsable des activités d'assurance et de contrôle de la qualité, visant à garantir que la formation dispensée est conforme aux normes et aux exigences établies.
- b) Détermination des obligations des fournisseurs tiers ou affiliés en matière d'assurance et de contrôle de la qualité :
- L'Académie Saint-Bernard a établi des politiques et des procédures précisant les responsabilités et les attentes à l'égard des fournisseurs tiers ou affiliés qui sont impliqués dans les activités d'assurance et de contrôle de la qualité. Ceci vise à garantir que tous les partenaires et fournisseurs externes impliqués

dans la formation en secourisme en milieu de travail respectent les normes et les exigences de qualité établies par l'Académie.

- c) Détermination du moyen d'application des activités de gestion de la qualité dans le programme de formation en secourisme en milieu de travail, y compris les séances et les cours de formation ou les partenariats :
- L'Académie Saint-Bernard a mis en place des mécanismes et des procédures pour assurer la gestion de la qualité dans son programme de formation en secourisme en milieu de travail. Cela inclut des directives sur la manière dont les activités de gestion de la qualité sont appliquées lors des séances et des cours de formation, ainsi que dans les éventuels partenariats établis. Ces activités de gestion de la qualité peuvent comprendre la supervision régulière, les évaluations continues, les revues de contenu, les retours d'information des participants et d'autres processus visant à maintenir un niveau élevé de qualité dans la formation dispensée.

Les politiques et procédures énoncées dans ce document sont applicables à toutes les activités de formation en secourisme en milieu de travail organisées par l'Académie Saint-Bernard. Elles visent à garantir une structure organisationnelle solide, une qualité constante et des résultats fiables dans le domaine de la formation en secourisme en milieu de travail.

### 7.3 CONDUITE ET SURVEILLANCE

Les politiques et procédures établies par l'Académie Saint-Bernard concernant la disponibilité des ressources adéquates pour soutenir l'élaboration et le maintien du programme de formation en secourisme en milieu de travail comportent es points importants suivants :

- a) Tenue d'un dossier des aptitudes, qualifications et références d'un expert du domaine compétent :
- L'Académie Saint-Bernard veille à conserver un dossier détaillé des compétences, des qualifications et des références d'un expert du domaine qui participe activement à l'élaboration et à la mise à jour du programme de formation en secourisme en milieu de travail. Ceci garantit que les personnes impliquées dans la conception du programme possèdent les connaissances et l'expertise nécessaires pour développer des formations de qualité.
- b) Utilisation des meilleures pratiques et des données probantes :
- L'Académie Saint-Bernard s'engage à utiliser les meilleures pratiques et les données probantes les plus récentes dans l'élaboration et le maintien de son programme de formation en secourisme en milieu de travail. Pour cela, elle se base sur les données scientifiques publiées par l'International Liaison Committee on Resuscitation (ILCOR) ainsi que sur le Consensus canadien sur les lignes directrices en matière de premiers soins et de RCR. En combinant ces deux sources scientifiques fiables, l'Académie Saint-Bernard peut concevoir des formations conformes aux meilleures pratiques et aux protocoles de secourisme au Canada.
- c) Application des activités de gestion de la qualité :
- L'Académie Saint-Bernard a établi des procédures pour garantir l'application des activités de gestion de la qualité dans l'ensemble de son programme de formation en secourisme en milieu de travail. Cela comprend les séances et les cours de formation, ainsi que les partenariats ou les affiliations établis avec

des fournisseurs de formation tiers. Ces activités de gestion de la qualité visent à maintenir un haut niveau de performance et d'efficacité dans la formation dispensée.

- d) Code de conduite des fournisseurs de formation en secourisme en milieu de travail :
- L'Académie Saint-Bernard a mis en place un code de conduite pour les fournisseurs de formation en secourisme en milieu de travail. Ce document précise les attentes et les normes éthiques que les fournisseurs doivent respecter lorsqu'ils dispensent des formations au nom de l'Académie Saint-Bernard.
- e) Utilisation de contrats avec les fournisseurs de formation autorisés :
- L'Académie Saint-Bernard utilise des contrats avec des fournisseurs de formation autorisés qui offrent des formations en secourisme en milieu de travail au nom de l'Académie Saint-Bernard. Ces contrats établissent les responsabilités et les engagements mutuels, garantissant ainsi la qualité et la conformité des formations dispensées.
- f) Processus de gestion des plaintes et des différends, y compris un processus d'appel :
- L'Académie Saint-Bernard a mis en place un processus de gestion des plaintes et des différends pour les participants à la formation en secourisme en milieu de travail. Ce processus permet aux participants de signaler toute préoccupation ou différend, et inclut un processus d'appel pour assurer un traitement équitable et résoudre les problèmes de manière appropriée.
- g) Prise en charge des activités frauduleuses :
- L'Académie Saint-Bernard est proactive dans la lutte contre les activités frauduleuses, telles que la falsification de certificats. Elle s'engage à prendre des mesures appropriées pour identifier et prévenir toute forme de fraude, afin de garantir l'intégrité et la crédibilité de ses formations.
- h) Processus de gestion des modalités de délivrance de certificats :
- L'Académie Saint-Bernard a établi un processus de gestion des modalités de délivrance de certificats pour assurer un suivi précis et rigoureux de la délivrance des certificats aux participants ayant terminé avec succès leur formation en secourisme en milieu de travail. Ce document précise les étapes et les procédures à suivre pour assurer une délivrance fiable et sécurisée des certificats.

Les politiques et procédures énoncées dans ce document sont applicables à toutes les activités de formation en secourisme en milieu de travail organisées par l'Académie Saint-Bernard. Elles visent à garantir la disponibilité de ressources adéquates pour soutenir l'élaboration et le maintien du programme de formation en secourisme en milieu de travail, ainsi que la qualité et la conformité des formations dispensées.

#### **7.4 GESTION DES REGISTRES DU PROGRAMME DE FORMATION EN SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL**

Les politiques et procédures de l'Académie Saint-Bernard concernant la conservation des registres dans le cadre du programme de formation en secourisme en milieu de travail comportent les points importants suivants :

- a) Conservation sécurisée des registres :
- L'Académie Saint-Bernard veille à ce que les registres soient maintenus, mis à disposition et entreposés dans un endroit sûr, conformément à la législation fédérale/provinciale/territoriale sur la protection des renseignements personnels et aux exigences organisationnelles. Cela garantit la confidentialité et la sécurité des informations contenues dans les registres.

b) Mise à jour et conservation des registres :

- L'Académie Saint-Bernard s'assure que les registres sont à jour, précis, lisibles, datés et conservés pendant une période déterminée. Les informations pertinentes sont enregistrées, y compris la date de révision, et les registres sont conservés conformément aux exigences légales, normes, codes et lignes directrices applicables, ainsi qu'à la politique organisationnelle.

c) Conformité législative et protection des informations :

- Les registres de l'Académie Saint-Bernard sont conformes aux exigences législatives en matière d'accès, de divulgation, de confidentialité et de protection des secrets commerciaux, ainsi qu'à la législation sur la protection des renseignements personnels. L'Académie Saint-Bernard prend les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité des informations contenues dans les registres.

d) Contenu des registres :

- Les détails des certificats délivrés : Les registres comprennent les informations complètes sur les certificats délivrés aux participants, notamment le nom de l'étudiant, le niveau de formation en secourisme en milieu de travail atteint, la date de délivrance du certificat, la date d'expiration, le nom de l'organisme de formation et la province ou le territoire de délivrance.
- Les registres d'évaluation et de formation : Les registres incluent les enregistrements des évaluations et des formations, tels que les registres de participation, les registres d'évaluation et les résultats d'évaluation des étudiants. Ces registres permettent de suivre et de documenter le processus d'évaluation et de formation des participants.
- Tout autre document requis pour le programme de formation en secourisme en milieu de travail, conformément à la norme CSA Z1210-17 : L'Académie Saint-Bernard conserve tous les autres documents nécessaires pour le programme de formation en secourisme en milieu de travail, conformément aux exigences de la norme CSA Z1210-17. Cela garantit la conformité aux directives et aux normes établies.

Les politiques et procédures de l'Académie Saint-Bernard concernant la conservation des registres dans le cadre du programme de formation en secourisme en milieu de travail assurent une conservation sécurisée, à jour et conforme aux exigences législatives et organisationnelles. Ces registres comprennent les détails des certificats délivrés, les registres d'évaluation et de formation, ainsi que tout autre document requis par la norme CSA Z1210-17. Cette approche garantit la transparence, la traçabilité et la conformité du programme de formation en secourisme en milieu de travail.

## 7.5 ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA QUALITÉ ET DU PROGRAMME DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

Les politiques et procédures de l'Académie Saint-Bernard concernant la détermination et la correction des lacunes du programme de formation en secourisme en milieu de travail, l'évaluation de l'efficacité des procédures de gestion de la qualité, ainsi que l'examen et la mise à jour périodiques des programmes de formation comportent les points importants suivants :

a) Méthodes de détermination et de correction des lacunes du programme de formation :

- L'Académie Saint-Bernard a mis en place des politiques et des procédures pour identifier et corriger les éventuelles lacunes dans le programme de formation en secourisme en milieu de travail. Ces méthodes permettent de détecter les faiblesses ou les besoins d'amélioration, et de prendre les mesures appropriées pour y remédier.
- b) Procédures d'évaluation de l'efficacité des procédures de gestion de la qualité :
  - L'Académie Saint-Bernard a établi des procédures pour évaluer l'efficacité de ses procédures de gestion de la qualité. Cela implique de mesurer et d'analyser les résultats obtenus, d'identifier les domaines où des améliorations peuvent être apportées, et de mettre en œuvre des actions correctives pour garantir une gestion de la qualité optimale.
- c) Procédures d'examen et de mise à jour périodiques des programmes de formation :
  - L'Académie Saint-Bernard a mis en place des procédures pour examiner et mettre à jour régulièrement ses programmes de formation en secourisme en milieu de travail. Cela inclut l'évaluation de la validité des compétences conformément aux exigences de la norme CSA Z1210-17, ainsi que l'évaluation de la fiabilité des outils d'évaluation utilisés. Ces examens et mises à jour sont planifiés et réalisés à des intervalles d'au moins cinq ans, ou selon les exigences spécifiques de la direction d'un conseiller médical, de la législation fédérale/provinciale/territoriale, ou de recommandations d'organes de consensus.

Note : En plus de la législation et des exigences spécifiques, l'Académie Saint-Bernard se réfère à d'autres recommandations d'organes de consensus, tels que le Consensus canadien sur les lignes directrices en matière de premiers soins et de RCR et l'ILCOR (Comité de liaison international sur l'animation). Ces sources fournissent des directives fondées sur des données probantes pour guider la conception et la mise à jour des formations en secourisme en milieu de travail.

L'Académie Saint-Bernard a mis en place des politiques et procédures qui garantissent l'identification et la correction des lacunes du programme de formation, l'évaluation de l'efficacité des procédures de gestion de la qualité, ainsi que l'examen et la mise à jour périodiques des programmes de formation en secourisme en milieu de travail. Elle se réfère à des sources fiables, telles que les recommandations d'organes de consensus, pour s'assurer que ses formations sont conformes aux meilleures pratiques et données probantes dans le domaine du secourisme.

## 7.6 ÉVALUATION DE L'ACADÉMIE SAINT-BERNARD

Les pratiques d'évaluation mises en place par l'Académie Saint-Bernard pour permettre aux apprenants de donner leur avis comportent les points importants suivants :

- a) Prestation des cours :
  - Les apprenants sont invités à évaluer la prestation des cours dispensés par l'Académie Saint-Bernard. Ils peuvent partager leurs commentaires sur la qualité de l'enseignement, l'organisation des cours et l'interaction avec l'instructeur.
- b) Utilisation du matériel des cours et couverture des sujets :



- Les apprenants sont encouragés à évaluer l'utilisation du matériel pédagogique lors des cours, ainsi que la couverture des sujets abordés. Cela inclut l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des supports de cours utilisés.
- c) Respect de la durée du cours :
  - Les apprenants sont invités à évaluer si la durée des cours est respectée. Cela permet de s'assurer que le temps alloué à chaque sujet est adéquat et que les apprenants ont suffisamment de temps pour assimiler les informations.
- d) Application des principes d'apprentissage des adultes :
  - L'évaluation porte également sur la manière dont les principes d'apprentissage des adultes sont appliqués lors des cours. Cela inclut la prise en compte des besoins et des styles d'apprentissage individuels, l'interactivité des sessions et l'adaptation des méthodes d'enseignement pour favoriser l'engagement des apprenants.
- e) Allocation du temps nécessaire aux commentaires et à la discussion :
  - Les apprenants évaluent si suffisamment de temps est accordé aux commentaires et à la discussion pendant les cours. Cela favorise les échanges d'idées, la clarification des concepts et permet aux apprenants de poser des questions ou d'exprimer leurs préoccupations.
- f) Maîtrise du domaine démontrée :
  - Les apprenants évaluent la maîtrise du domaine par l'instructeur. Ils évaluent si l'instructeur démontre une connaissance approfondie des sujets abordés et est en mesure de répondre aux questions de manière précise et pertinente.
- g) Utilisation de compétences d'animation appropriées :
  - Les apprenants évaluent si l'Académie Saint-Bernard utilise des compétences d'animation appropriées pour répondre aux besoins des apprenants. Cela inclut la capacité de captiver l'attention, de faciliter la participation active et de créer un environnement d'apprentissage favorable.
- h) Transparence des résultats d'apprentissage et des exigences de qualification :
  - Les apprenants évaluent la clarté et la transparence des résultats d'apprentissage attendus ainsi que des exigences de qualification. Cela permet aux apprenants de comprendre les objectifs de la formation et les critères pour réussir la certification.

L'Académie Saint-Bernard offre aux apprenants la possibilité d'évaluer divers aspects de la formation, tels que la prestation des cours, l'utilisation du matériel, le respect de la durée, l'application des principes d'apprentissage des adultes, l'allocation du temps aux commentaires et à la discussion, la maîtrise du domaine par l'instructeur, l'utilisation de compétences d'animation appropriées et la transparence des résultats d'apprentissage et des exigences de qualification. Cette évaluation permet d'améliorer continuellement la qualité de la formation et de répondre aux besoins des apprenants.

## **7.7 QUALIFICATIONS DE L'INSTRUCTEUR**

### **7.7.1 GÉNÉRALITÉS DES QUALIFICATIONS DE L'INSTRUCTEUR**

L'importance de la compétence des instructeurs de formation en secourisme en milieu de travail à l'Académie Saint-Bernard comporte les points essentiels suivants :



- a) Combinaison de l'éducation, de la formation et de l'expérience :
  - L'Académie Saint-Bernard garantit que ses instructeurs de formation en secourisme en milieu de travail possèdent une combinaison adéquate d'éducation, de formation et d'expérience. Cette combinaison permet d'assurer que les instructeurs sont bien préparés pour dispenser une formation de qualité.
- b) Correspondance avec le niveau de qualification :
  - Les instructeurs sont compétents pour chaque niveau de qualification du programme de secourisme en milieu de travail, qu'il s'agisse du niveau de base, intermédiaire ou avancé. Cela signifie que les instructeurs sont spécifiquement qualifiés pour enseigner les compétences correspondantes à chaque niveau de formation.
- c) Qualifications minimales définies :
  - L'Académie Saint-Bernard a établi des critères précis concernant les qualifications minimales requises pour chaque cours. Ces critères définissent les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires pour devenir instructeur de ce cours particulier. Cela garantit que les instructeurs possèdent les qualifications appropriées pour enseigner le contenu spécifique de chaque programme.

L'Académie Saint-Bernard attache une grande importance à la compétence de ses instructeurs de formation en secourisme en milieu de travail. Elle s'assure que les instructeurs possèdent une combinaison adéquate d'éducation, de formation et d'expérience correspondant au niveau de qualification du programme. De plus, des qualifications minimales sont définies pour chaque cours afin de garantir que les instructeurs possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour dispenser une formation de qualité.

#### 7.7.2 CONNAISSANCE SPÉCIALISÉE

L'Académie Saint-Bernard reconnaît que la compétence des instructeurs est essentielle pour dispenser une formation de secourisme en milieu de travail de qualité. Afin de garantir cela, l'Académie s'assure que ses instructeurs possèdent un niveau adéquat de connaissances, d'aptitudes et de capacités, spécifiquement en lien avec les sujets abordés dans la formation.

La formation constitue l'un des piliers essentiels pour l'acquisition de connaissances, d'aptitudes et de capacités. Les instructeurs de l'Académie Saint-Bernard doivent suivre des programmes de formation spécialisés et continus dans le domaine de l'urgence. Ces formations leur permettent d'acquérir des connaissances approfondies sur les protocoles et les techniques de secourisme qui peuvent être adaptés aux situations d'urgence en milieu de travail.

L'éducation joue également un rôle crucial dans la préparation des instructeurs. Ils doivent posséder une solide base éducative dans des domaines pertinents tels que la médecine d'urgence, les premiers secours ou la santé et la sécurité au travail. Des diplômes, des certifications et une formation supplémentaire leur permettent d'approfondir leurs connaissances et de se tenir à jour des dernières avancées dans le domaine.

En plus de la formation et de l'éducation, l'expérience sur le terrain est primordiale. L'Académie Saint-Bernard veille à ce que ses instructeurs possèdent une expérience pratique significative dans des situations d'urgence réelles ou simulées en milieu de travail. Cette expérience leur permet d'acquérir les aptitudes nécessaires pour gérer efficacement des situations d'urgence, prendre des décisions rapides et mettre en œuvre les techniques de secourisme appropriées.

Pour garantir une formation de haute qualité, l'Académie Saint-Bernard sélectionne des instructeurs ayant à la fois des compétences techniques avancées en secourisme et des compétences pédagogiques solides. Les instructeurs sont des techniciens ambulanciers paramédicaux ayant une connaissance approfondie des interventions médicales d'urgence et une expérience pratique sur le terrain.

L'Académie Saint-Bernard reconnaît l'importance d'avoir des instructeurs compétents et qualifiés pour dispenser une formation de secourisme en milieu de travail. Grâce à leur formation spécialisée, leur éducation pertinente et leur expérience pratique, ces instructeurs possèdent les connaissances, les aptitudes et les capacités nécessaires pour enseigner efficacement les techniques de secourisme adaptées aux situations d'urgence en milieu de travail. Cela garantit aux apprenants une formation de qualité, leur permettant de développer les compétences nécessaires pour intervenir de manière sécuritaire et efficace en cas d'urgence sur leur lieu de travail.

### 7.7.3 APTITUDES EN PRESTATION DE FORMATION

L'importance de la compétence des instructeurs de formation en secourisme en milieu de travail à l'Académie Saint-Bernard en ce qui concerne les techniques et les méthodes de prestation adaptées à l'apprentissage des adultes comporte les points clés suivants :

- a) Compétence en techniques et méthodes de prestation :
  - Les instructeurs de formation en secourisme en milieu de travail à l'Académie Saint-Bernard sont tenus de posséder une compétence approfondie dans les techniques et les méthodes de prestation de la formation. Cela signifie qu'ils doivent être capables d'enseigner de manière efficace et engageante, en utilisant des approches pédagogiques adaptées aux adultes.
- b) Adaptation à l'apprentissage des adultes :
  - Les instructeurs doivent être compétents dans l'adaptation de leurs techniques et méthodes d'enseignement pour répondre aux besoins spécifiques des apprenants adultes. Ils doivent tenir compte des caractéristiques de l'apprentissage des adultes, telles que l'expérience antérieure, les motivations intrinsèques, les styles d'apprentissage variés, et adapter leur approche en conséquence.
- c) Formation, éducation et expérience :
  - La compétence en matière de techniques et de méthodes de prestation adaptées à l'apprentissage des adultes est acquise grâce à une combinaison de formation, d'éducation et d'expérience. Les instructeurs doivent suivre des programmes de développement professionnel, participer à des ateliers de formation continue et être constamment à jour des meilleures pratiques en matière d'enseignement des adultes.

L'Académie Saint-Bernard accorde une grande importance à la compétence des instructeurs de formation en secourisme en milieu de travail dans l'utilisation de techniques et de méthodes de prestation adaptées à l'apprentissage des adultes. Les instructeurs doivent posséder une expertise approfondie dans ces domaines et être capables de s'adapter aux besoins spécifiques des apprenants adultes. Cette compétence est acquise grâce à une combinaison de formation, d'éducation et d'expérience continue dans le domaine de l'enseignement des adultes.

#### 7.7.4 ÉDUCATION PERMANENTE

L'importance pour l'Académie Saint-Bernard de s'assurer que les instructeurs de formation en secourisme en milieu de travail maintiennent leurs aptitudes en matière de formation comporte les points clés suivants :

- a) Maintien des aptitudes en formation :
  - L'Académie Saint-Bernard reconnaît que les instructeurs doivent constamment maintenir et améliorer leurs aptitudes en matière de formation. Cela signifie qu'ils doivent continuer à développer leurs compétences et leurs connaissances dans le domaine de la formation en secourisme en milieu de travail. Les instructeurs sont encouragés à participer à des activités d'éducation permanente, à suivre des programmes de perfectionnement et à acquérir une expérience pertinente en tant que formateurs.
- b) Moyens de maintenir les aptitudes :
  - Les instructeurs peuvent maintenir leurs aptitudes en formation de différentes manières. Cela peut inclure la participation à des ateliers, des séminaires et des conférences liés à la formation et au secourisme en milieu de travail. Ils peuvent également se tenir informés des dernières recherches, des meilleures pratiques et des évolutions dans leur domaine d'expertise. En outre, l'expérience pratique en tant que formateur contribue également à maintenir et à développer leurs compétences en formation.
- c) Exigences spécifiques au Canada :
  - Certaines juridictions au Canada peuvent imposer des exigences particulières en matière d'éducation des instructeurs. Cela signifie que les instructeurs doivent se conformer aux réglementations et aux normes spécifiques de chaque province ou territoire.

L'Académie Saint-Bernard accorde une grande importance au maintien des aptitudes des instructeurs de formation en secourisme en milieu de travail. Les instructeurs doivent constamment développer et améliorer leurs compétences en participant à des activités d'éducation permanente, en suivant des programmes de perfectionnement et en acquérant une expérience pratique en tant que formateurs. De plus, ils doivent se conformer aux exigences spécifiques du Canada en matière d'éducation des instructeurs, en se tenant informés des réglementations et des normes de chaque province ou territoire.

#### 7.7.5 DOCUMENTS SUR LES QUALIFICATIONS DE L'INSTRUCTEUR

L'Académie Saint-Bernard accorde une grande importance à la conservation des documents qui démontrent la conformité de la qualification de ses instructeurs de formation en secourisme en milieu de travail. Cette pratique comporte les points clés suivants :

- a) Conservation des documents :
  - L'Académie Saint-Bernard conserve précieusement tous les documents pertinents qui attestent de la qualification de ses instructeurs. Ces documents servent de preuve pour démontrer que les instructeurs possèdent les compétences et les qualifications requises pour dispenser la formation en secourisme en milieu de travail de manière adéquate.
- b) Exemples de documents :
  - Les documents conservés par l'Académie Saint-Bernard peuvent inclure une fiche d'expérience détaillant les années d'expérience des instructeurs dans le domaine du secourisme en milieu de travail, un curriculum vitae mettant en évidence leurs qualifications académiques et leurs certifications, ainsi

qu'un certificat d'éducation permanente accréditée démontrant leur engagement à se tenir à jour avec les dernières pratiques et les nouvelles techniques de formation.

c) Conformité aux normes et licences :

- L'Académie Saint-Bernard s'assure que les documents conservés sont conformes aux normes et aux exigences légales en vigueur. Cela peut inclure des licences professionnelles, des certifications délivrées par des organismes registraires accrédités ou toute autre preuve de conformité aux normes établies dans le domaine de la formation en secourisme en milieu de travail.

L'Académie Saint-Bernard reconnaît l'importance de conserver les documents qui démontrent la conformité de la qualification de ses instructeurs de formation en secourisme en milieu de travail. Ces documents servent de preuve pour attester des compétences, des qualifications et de l'expérience des instructeurs. En conservant ces documents, l'Académie Saint-Bernard peut démontrer sa conformité aux normes et sa volonté de fournir une formation de qualité aux apprenants.

#### 7.7.6 ÉVALUATION DES INSTRUCTEURS

L'Académie Saint-Bernard a mis en place des politiques et des procédures pour assurer l'assurance de la qualité de l'enseignement et évaluer la conformité des instructeurs aux exigences de qualification. Ces politiques et procédures comportent les points clés suivants :

a) Définition des politiques et procédures :

- L'Académie Saint-Bernard établit des politiques et procédures claires qui déterminent les activités d'assurance de la qualité. Ces politiques et procédures servent de cadre pour évaluer et maintenir la qualité de l'enseignement dispensé dans le programme de formation en secourisme en milieu de travail.

b) Évaluation de la qualité de l'enseignement :

- L'objectif principal des activités d'assurance de la qualité est d'évaluer la qualité de l'enseignement dispensé par les instructeurs. Cela implique de s'assurer que le matériel de formation est transmis conformément aux normes établies, que les méthodes d'enseignement sont efficaces et qu'elles répondent aux besoins spécifiques de l'Académie Saint-Bernard et des apprenants.

c) Confirmation de la conformité des instructeurs :

- Les activités d'assurance de la qualité permettent également de s'assurer que les instructeurs répondent aux exigences de qualification définies par l'Académie Saint-Bernard. Cela implique de vérifier régulièrement que les instructeurs possèdent les compétences, l'expérience et les qualifications nécessaires pour dispenser la formation en secourisme en milieu de travail de manière adéquate.

d) Vérifications périodiques :

- Pour évaluer les instructeurs, des vérifications périodiques peuvent être utilisées. Cela peut inclure des évaluations de performance, des observations de classe, des entretiens, des examens de dossiers ou toute autre méthode appropriée pour évaluer les compétences des instructeurs de manière régulière et rigoureuse.

L'Académie Saint-Bernard a mis en place des politiques et des procédures visant à assurer l'assurance de la qualité de l'enseignement et à évaluer la conformité des instructeurs aux exigences de qualification. Ces activités

d'assurance de la qualité permettent d'évaluer la qualité de l'enseignement, de confirmer que le matériel est dispensé conformément aux normes et que les méthodes d'enseignement répondent efficacement aux besoins de l'Académie Saint-Bernard et des apprenants. Des vérifications périodiques peuvent être utilisées pour évaluer les instructeurs de manière régulière. Cela garantit un enseignement de qualité et contribue à maintenir les normes élevées du programme de formation en secourisme en milieu de travail.

## 7.8 ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

Les pratiques d'évaluation mises en place par l'Académie Saint-Bernard pour évaluer les compétences des apprenants conformément aux exigences de la norme CSA Z1210-17 comportent les points clés suivants :

- a) Évaluations adaptées aux compétences :
  - L'Académie Saint-Bernard réalise des évaluations spécifiquement conçues pour mesurer les compétences désignées à l'article 6 de la norme CSA Z1210-17. Cette norme établit les compétences requises en matière de secourisme en milieu de travail et sert de référence pour les évaluations menées par l'Académie Saint-Bernard.
- b) Gestion uniforme des évaluations :
  - Les procédures utilisées par l'Académie Saint-Bernard visent à assurer une gestion uniforme des évaluations. Cela signifie que des normes et des méthodes cohérentes sont appliquées lors de l'évaluation des compétences des apprenants. Cela garantit une évaluation juste et équitable pour tous les apprenants.
- c) Harmonisation aux principes d'évaluation des compétences :
  - Les procédures d'évaluation mises en place par l'Académie Saint-Bernard sont en conformité avec les principes d'évaluation des compétences généralement reconnus. Ces principes comprennent des critères objectifs, des indicateurs de performance clairs, une évaluation basée sur des preuves et des normes de référence appropriées. L'objectif est d'assurer une évaluation rigoureuse et fiable des compétences des apprenants.

L'Académie Saint-Bernard met en œuvre des pratiques d'évaluation adaptées aux compétences désignées par la norme CSA Z1210-17. Les procédures utilisées garantissent une gestion uniforme des évaluations et s'alignent sur les principes d'évaluation des compétences généralement reconnus. Cela permet d'évaluer de manière équitable et rigoureuse les compétences des apprenants en matière de secourisme en milieu de travail, contribuant ainsi à maintenir des normes élevées de formation et de qualification.

## 7.9 REVUE DES OUTILS ET TECHNIQUES D'ÉVALUATION

L'Académie Saint-Bernard a mis en place des pratiques d'évaluation pour assurer la qualité de l'évaluation des apprenants :

- a) Documentation du lien entre les résultats d'apprentissage et la méthode d'évaluation :
  - L'Académie Saint-Bernard prend soin de documenter le lien entre les résultats d'apprentissage et la méthode utilisée pour évaluer ces résultats. Chaque compétence ou objectif d'apprentissage est associé à une méthode d'évaluation spécifique qui permet de mesurer la maîtrise de cette compétence



par les apprenants. Par exemple, si l'objectif d'apprentissage est de savoir à quel moment, le rythme ainsi que la profondeur des manœuvres de réanimation cardiorespiratoire (RCR) de manière correcte, la méthode d'évaluation pourrait être une évaluation sommative où les apprenants doivent démontrer leurs connaissances en répondant à un questionnaire à choix multiples. Cette approche assure que les évaluations sont cohérentes avec les objectifs d'apprentissage et fournissent des résultats pertinents.

- b) Révision des outils d'évaluation pour tenir compte des changements dans le domaine ou les compétences du secouriste en milieu de travail :
- L'Académie Saint-Bernard reconnaît l'importance de maintenir ses outils d'évaluation à jour pour refléter les évolutions du champ du secourisme en milieu de travail et des compétences requises. Les exigences en matière de secourisme peuvent évoluer avec le temps en raison de nouvelles découvertes scientifiques, de changements dans les protocoles ou de l'émergence de nouvelles techniques. Par conséquent, l'Académie Saint-Bernard s'engage à réviser régulièrement ses outils d'évaluation pour s'assurer qu'ils restent pertinents et alignés sur les normes et les meilleures pratiques actuelles. Cela garantit que les apprenants sont évalués sur les compétences qui sont réellement requises sur le terrain et contribue à maintenir la qualité de la formation dispensée.

L'Académie Saint-Bernard met en œuvre une approche documentée pour relier les résultats d'apprentissage aux méthodes d'évaluation utilisées. De plus, elle révisé régulièrement ses outils d'évaluation pour tenir compte des évolutions du domaine du secourisme en milieu de travail et des compétences requises. Cette approche garantit que les évaluations sont alignées sur les objectifs d'apprentissage, fournissant ainsi une mesure précise de la maîtrise des compétences par les apprenants et une formation de qualité en accord avec les dernières normes et recommandations.

## 7.10 DÉLIVRANCE DE CERTIFICATS

Les certificats de secourisme en milieu de travail délivrés par l'Académie Saint-Bernard comportent les éléments suivants :

- a) Le nom de l'étudiant :
- Chaque certificat comporte le nom de l'apprenant qui a suivi et réussi la formation en secourisme en milieu de travail. Cela garantit l'identification précise de la personne à qui le certificat est délivré.
- b) Le niveau de formation en secourisme en milieu de travail atteint :
- Le certificat indique le niveau de formation atteint par l'étudiant. Ce niveau est déterminé en fonction des exigences de la norme CSA Z1210-17, qui établit les critères de qualification pour les secouristes en milieu de travail. Il peut s'agir du niveau de base, intermédiaire ou avancé, en fonction des compétences et des connaissances démontrées par l'apprenant.
- c) La date de délivrance du certificat :
- Le certificat indique la date à laquelle il a été délivré à l'étudiant. Cela permet de suivre l'historique de la formation et de s'assurer que le certificat est à jour.
- d) La date d'expiration :
- Le certificat comporte également une date d'expiration, qui détermine la période de validité du certificat. Cela garantit que les secouristes en milieu de travail maintiennent leurs compétences et



mettent à jour leur certification régulièrement, conformément aux exigences en vigueur. La durée de validité peut varier en fonction des réglementations, des normes et des politiques de l'Académie Saint-Bernard.

- e) Le nom de l'organisme de formation :
- Le certificat mentionne que l'Académie Saint-Bernard a délivré le certificat. Cela permet d'identifier clairement l'entité responsable de la formation et de s'assurer de sa légitimité et de sa conformité aux normes en vigueur.
- f) La province ou le territoire de délivrance :
- Enfin, le certificat précise la province ou le territoire où il a été délivré. Cela permet de localiser géographiquement la délivrance du certificat et de s'assurer que les normes et les exigences spécifiques de la région ont été respectées.

Les certificats de secourisme en milieu de travail délivrés par l'Académie Saint-Bernard contiennent des informations essentielles telles que le nom de l'étudiant, le niveau de formation atteint, la date de délivrance et d'expiration, le nom de l'organisme de formation, ainsi que la province ou le territoire de délivrance. Ces informations permettent de garantir l'identification précise du titulaire du certificat, de suivre la validité de la certification et de s'assurer de la conformité aux normes et aux exigences spécifiques de chaque région.

## 8 OUTIL DE VÉRIFICATION

L'Académie Saint-Bernard met à disposition un tableau qui sert d'outil de vérification pour les organisations et les autorités de réglementation. Ce tableau spécifique facilite le processus de vérification en fournissant une structure claire et organisée pour mener des vérifications systématiques et approfondies. Les organisations peuvent l'utiliser pour évaluer la conformité de l'Académie Saint-Bernard aux normes et réglementations en vigueur, mettant en évidence les éléments clés et fournissant une liste structurée des critères et indicateurs de conformité. Ainsi, les organisations peuvent s'assurer que l'Académie Saint-Bernard respecte les exigences et les normes en matière de secourisme en milieu de travail conformément à la norme CSA Z1210-17.

De même, les autorités de réglementation peuvent utiliser ce tableau pour effectuer des vérifications régulières, telles que des inspections sur site, des audits documentaires et des entretiens avec le personnel, afin de vérifier la conformité de l'Académie Saint-Bernard aux réglementations en place. Le tableau offre une approche structurée et systématique pour vérifier différentes dimensions du secourisme en milieu de travail, couvrant des aspects tels que la formation des instructeurs, la disponibilité des ressources de secours, la tenue de registres adéquats, la mise à jour des certifications et la conformité aux normes de premiers secours. Chaque élément à vérifier est clairement défini dans le tableau, facilitant ainsi le travail des vérificateurs.

## 8.1 TABLEAU D'AIDE À LA VÉRIFICATION

### Article 4 – Programme de formation – Conception et considération

Article	Titre du document	Détails du document
<b>4.2</b>	<b>Environnement de formation</b>	Politiques et procédures pour l'environnement de formation.
<b>4.3</b>	<b>Matériel de formation</b>	Politiques et procédures relatives au matériel et à l'équipement de formation, à la prévention des infections et aux méthodes de contrôle.
<b>4.4</b>	<b>Durée de la formation</b>	Politiques et procédures pour la durée de la formation.
<b>4.4.1</b>	<b>Démonstration pratique des aptitudes</b>	Politique sur la pratique des aptitudes.
<b>4.5</b>	<b>Public cible</b>	Public cible désignée pour chaque niveau de formation.

### Article 6 – Compétences

Article	Titre du document	Détails du document
<b>6</b>	<b>Compétences du secouriste en milieu de travail</b>	Documents de contenu du cours qui décrivent les compétences en fonction du niveau de formation de l'apprenant.

### Article 7 – Programme de formation de secourisme en milieu de travail et gestion de la qualité

Article	Titre du document	Détails du document
<b>7.1</b>	<b>Ressources et responsabilités</b>	<p>Politiques et procédures qui précisent le processus utilisé pour élaborer et mettre à jour le programme de formation.</p> <p>Méthodes pédagogiques adaptées aux objectifs d'apprentissage.</p> <p>Processus de formation et de qualification des instructeurs, y compris les conditions préalables, le processus et la fréquence de requalification, la fréquence d'évaluation des compétences et la gestion du processus et du rendement de l'instructeur.</p> <p>Politiques et procédures qui précisent le processus d'évaluation de l'apprenant, y compris les évaluations formative et sommative, de même que le processus de gestion des évaluations.</p>

## **7.2 Structure organisationnelle**

Politiques et procédures qui présentent et décrivent la structure organisationnelle, y compris :

la détermination de la position ou du service chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des procédures et du contenu (y compris les activités d'assurance; et

la détermination des obligations des fournisseurs tiers relativement aux activités d'assurance et de contrôle de la qualité; et

la détermination du moyen d'application des activités de gestion de la qualité dans le programme de formation.

Politiques et procédures qui assurent la tenue d'un dossier des aptitudes et qualifications d'un expert du domaine qui participe à l'élaboration et au maintien du programme de formation.

Politiques et procédures qui assurent l'utilisation des meilleures pratiques et données probantes dans l'élaboration et le maintien du programme de formation.

## **7.3 Conduite et surveillance**

Politiques et procédures qui précisent le moyen d'application des activités de gestion de la qualité dans le programme de formation, y compris les séances et les cours de formation, les partenariats ou affiliations avec les fournisseurs de formation tiers.

Politiques et procédures sur le code de conduite des fournisseurs de formation.

Politiques et procédures qui assurent l'utilisation de contrats avec les fournisseurs de formation autorisés à offrir la formation au nom de l'organisme de formation.

Politiques et procédures qui assurent la mise en place d'un processus de gestion des plaintes et des différends, y compris un processus d'appel.

Politiques et procédures qui assurent la prise en charge des activités frauduleuses par l'organisme de formation.

Politiques et procédures qui assurent l'existence d'un document d'attestation du processus de gestion des modalités de délivrance de certificats.

Politiques et procédures sur la conservation des registres.

Les registres sont maintenus, accessibles et conformes à la législation.

Les registres sont entreposés dans un emplacement sûr.

Les registres sont à jour, précis, lisibles et datés (y compris les dates de révision).

Les registres répondent aux exigences législatives en matière d'accès, divulgation, confidentialité et protection des secrets commerciaux.

Les registres comprennent :

détails des certificats délivrés;

registres de formation et d'évaluation, y compris les registres de participation, les registres d'évaluation et les résultats d'évaluation de l'apprenant; et

tout autre document requis par cette norme.

#### **7.4 Gestion des registres du programme de formation**

##### **7.4**

Politiques et procédures qui précisent les méthodes de détermination et de correction des lacunes du programme de formation.

#### **7.5 Évaluation de la gestion de la qualité et du programme**

##### **7.5**

Procédures d'évaluation de l'efficacité des procédures de gestion de la qualité.

Procédures d'examen et de mise à jour périodiques du programme de formation afin d'évaluer la validité des compétences et la fiabilité des outils d'évaluation.

Les examens périodiques sont réalisés à des intervalles d'au moins cinq ans ou tel qu'exigé par la direction d'un conseiller médical, la législation fédérale/provinciale/territoriale ou toute autre recommandation d'un organe de consensus.

## **7.6 Évaluation de l'organisme de formation**

Processus d'évaluation par l'apprenant est en place.

Les résultats d'évaluation sont partagés avec l'organisme de formation ou avec le fournisseur de formation, s'il les demande.

Les instructeurs de formation sont compétents grâce à une combinaison d'éducation, de formation et d'expérience appropriée au niveau de qualification du programme.

## **7.7.1 Généralités des qualifications de l'instructeur**

Les documents sont tenus et mis à disposition pour démontrer ces compétences.

Les qualifications minimales de l'instructeur sont définies et documentées pour chaque cours.

### **7.7.2 Connaissance spécialisée**

Les instructeurs possèdent un niveau de connaissances, d'aptitudes et de capacités qui convient aux sujets de la formation offerte.

Les documents sont tenus et mis à disposition pour démontrer ces compétences.

### **7.7.3 Aptitudes en prestation de formation**

Les instructeurs possèdent les compétences en matière de techniques et méthodes de prestation adaptées à l'apprentissage des adultes.



Les documents sont tenus et mis à disposition pour démontrer ces compétences.

#### **7.7.4 Éducation permanente**

Les instructeurs maintiennent leurs aptitudes en formation.

Les documents sont tenus et mis à disposition pour démontrer ces compétences.

#### **7.7.5 Documents sur les qualifications de l'instructeur**

Les renseignements sur les documents de qualification de l'instructeur sont couverts dans ce tableau aux rangées 7.7.1 à 7.7.4.

#### **7.7.6 Évaluation des instructeurs**

Politiques et procédures sont à disposition qui déterminent des activités d'assurance de la qualité conçues pour évaluer la qualité de l'enseignement.

Les évaluations sont adaptées aux compétences désignées.

#### **7.8 Évaluation des compétences de secourisme en milieu de travail**

Les procédures utilisées sont conçues pour assurer une gestion des évaluations uniforme et une harmonisation aux principes d'évaluation des compétences généralement reconnues.

Le lien entre les résultats d'apprentissage et la méthode d'évaluation est documenté.

#### **7.9 Revue des outils et techniques d'évaluation**

Des changements apportés au champ et aux compétences du secouriste en milieu de travail entraînent la révision des outils d'évaluation.

Les certificats de secourisme en milieu de travail sont uniquement délivrés aux personnes qui ont démontré leur sensibilisation, leurs connaissances et leurs aptitudes.

#### **7.10 Délivrance de certificats**

Le certificat comprend ce qui suit :

le nom de l'apprenant;

le niveau de formation atteint;

la date de délivrance du certificat;

la date d'expiration;

le nom de l'organisme de formation;

la province ou le territoire de délivrance; et

tout renseignement supplémentaire qui pourrait être requis  
par la législation fédérale/provinciale/territoriale.



Alexandre Gréner

Fondateur, propriétaire de L'Académie Saint-Bernard®